

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL CCE AMATEUR GRAND EST JARNY – LES 29/30 AOUT 2026

Le règlement du Championnat Régional a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2026 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants :

Participation des cavaliers

Ouvert à tous les cavaliers ayant une **licence de compétition 2026 avec certificat médical et autorisation parentale (pour mineur) validés par la FFE**.

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2026, engagés par **un Centre Équestre du Grand-Est ou domiciliés dans l'un des 10 départements** (adresse figurant sur la licence et déclaration de participation) seront pris en compte pour le titre de Champion Régional et la participation à une des épreuves de ce concours.

(les cavaliers engagés par un club hors territoire mais ayant leur domicile sur celui-ci devront le justifier en présentant leur licence au Comité d'organisation. L'adresse sur la licence devra obligatoirement être située dans un des 10 départements du Grand-Est).

Engagements

Engagements FFECompét par **Internet**.

Pas d'engagements sur le terrain.

Si engagement sur terrain, il sera possible de participer à l'épreuve mais pas au Championnat Régional.

Participation au Championnat Régional

Dans chaque Championnat, un cavalier peut s'engager avec plusieurs équidés, mais il doit **IMPERATIVEMENT** déclarer celui avec lequel il court ce championnat.

Déclaration à faire de préférence en amont à l'adresse mail : ecuriedemoncel@gmail.com ou billteam55@hotmail.fr.

Au cas où la déclaration n'aurait pas été faite dans les conditions citées ci-dessus, elle devra néanmoins se faire au plus tard **AVANT** le début de l'épreuve.

Les concurrents non déclarés ne participent pas au classement du Championnat.

Un même **COUPLE** cavalier/équidé ne peut participer qu'à un seul championnat.

NB : Un couple cavalier/équidé engagé qu'une seule fois n'a pas besoin de faire de déclaration, sa participation est automatique.

Les cavaliers engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne **participent pas au classement du Championnat**.

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL CCE AMATEUR GRAND EST JARNY – LES 29/30 AOUT 2026

Remise des prix par Epreuves

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve (1 classé pour 3 partants selon le règlement général FFE- art 5 11 A).

Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot au 1er et plaque, flot pour les suivants).

Championnat

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de participants « Championnat » dans l'épreuve (1 classé pour 3 participants « championnat »).

Les concurrents classés de chaque Championnat sont appelés à la remise des prix avec un **maximum de 8** classés (coupe, plaque, flot, cadeaux).

Ils se présentent à pied.

Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix **en tenue complète d'équitation**.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer les remises de prix soit à la fin de chaque épreuve, soit par demi-journée ou à la fin de toutes les épreuves.

Identifications et vaccinations

Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé.

En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non présentation du livret signalétique entraînera la non-participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours.

Déroulement des épreuves

Chaque Championnat se court sur 1 seule épreuve.

Le classement du Championnat correspond au classement de l'épreuve duquel sont retirés les couples non déclarés dans ce Championnat.

En cas de concurrents ex-aequo pour les places sur le podium (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} place), c'est le cavalier "le plus jeune" qui sera classé devant.

Les concurrents éliminés ou ayant abandonné sur une épreuve ne peuvent plus participer au classement du Championnat.

Conditions spécifiques

Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours. **Le casque aux normes en vigueur est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval.** Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.

*Règlement Validé et Accepté par le Président de
la Commission de CCE du Grand-Est
Jean-Pierre EURIAT*

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr